



Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 063-200071199-20230925-CCPL_2023_106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 15 septembre 2023
Date d'affichage : 15 septembre 2023

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Gilles MAS

Absents :

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-106 : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du comité social territorial du 4 septembre 2023,*

Suite à l'avancement de grade de 8 agents, il est nécessaire de supprimer les anciens postes aujourd'hui vacants.

Ainsi, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- Adjoint administratif à temps complet ;
- Animateur à temps complet ;
- Adjointe d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Adjoint d'animation à 28/35^e ;
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Éducateur de jeunes enfants à temps complet ;
- Adjoint technique à 20/35^e

Le tableau des effectifs sur présente ainsi :

Filière	Cat.	Grade	Nb postes	CT	ETP POURVUS
Administrative	A	Directeur général des services	1	35	1
Administrative	A	Directeur général adjoint	1	35	1
Administrative	A	Attaché principal	2	35	1
Administrative	A	Attaché	5	35	2,5
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35	1
Administrative	B	Rédacteur	3	35	3
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{er} cl.	0	35	0
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	2	35	2
Administrative	C	Adjoint administratif	3	35	2,8
Administrative	C	Adjoint administratif	1	14	0,4
Administrative	C	Adjoint administratif	1	24	0,69
Animation	B	Animateur principal 2 ^{ème} cl	1	35	1
Animation	B	Animateur	4	35	4
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} cl.	1	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	4	35	3,8
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	1	28	0,8
Animation	C	Adjoint d'animation	0	28	0
Animation	C	Adjoint d'animation	3	35	2,8
Animation	C	Adjoint d'animation	5	24	3,45
Animation	C	Adjoint d'animation	1	29,4	0,84
Animation	C	Adjoint d'animation	1	25	0,71
Animation	C	Adjoint d'animation	2	23,5	1,34
Animation	C	Adjoint d'animation	7	10,5	2,1
Animation	C	Adjoint d'animation	3	13,5	1,17
Animation	C	Adjoint d'animation	2	13	0,74
Animation	C	Adjoint d'animation	2	16	0,92
Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 ^{er} cl	2	35	2
Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 2 ^e cl	0	35	0
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 1 ^{er} classe	1	35	0,8
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	1	35	1

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 063-200071199-20230925-CCPL_2023_106-DE

Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	1	30	0,86
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	35	1
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	2	35	2
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	28	0,8
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	17,5	0
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e cl.	1	15,5	0,44
Médico-sociale	C	Agent social principal de 2 ^e cl.	4	35	4
Médico-sociale	C	Agent social	2	35	1
Médico-sociale	C	Agent social	1	23	0
Médico-sociale	C	Agent social	1	18,5	0,53
Technique	A	Ingénieur principal	1	35	0
Technique	A	Ingénieur	1	35	0
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	1	20	0,57
Technique	C	Adjoint technique	2	2	0,06
Technique	C	Adjoint technique	0	20	0
Technique	C	Adjoint technique	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique	1	6,5	0,19
Technique	C	Adjoint technique	1	12	0,34
Technique	C	Adjoint technique	1	8	0,23
Technique	C	Adjoint technique	1	14	0,4

Postes ouverts : 87 - Équivalents ETP : 66,75 - ETP pourvus : 58,28

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

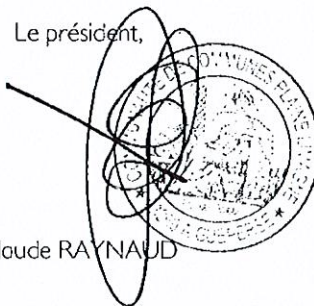
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03 octobre 2023

Le président,



Claude RAYNAUD